

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 57/25-1217.12

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Alain Claude CULLET, Colette GUIGNONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Jean-Maurice MATHELET, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 11 décembre 2025

OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur Stéphane PORTHEAULT, adjoint au maire, rappelle que la Commune assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le territoire de Fontaine-le-Puits et uniquement la collecte sur le territoire de Salins-les-Thermes. Le transport et le traitement de l'assainissement collectif de Salins-les-Thermes relèvent de la compétence du Syndicat Mixte du Bassin des Dorons qui a confié cette mission à la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux.

Il précise que les modalités de facturation à compter de 2026 vont évoluer, notamment pour prendre en compte les évolutions en matière de redevances mais également en raison d'une facturation du transport et du traitement indépendante de la collecte de l'assainissement collectif sur le territoire de Salins-les-Thermes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux tarifs d'assainissement pour l'année 2026.

	Part fixe Abonnement	Part variable tarif au m ³
Salins-les-Thermes	11,00 €	1,00 €
Fontaine-le-Puits	11,00 €	1,70 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
Alexandra MARTIN.